



GUIDE à DESTINATION DES **ENSEIGNANTS ELCO** en SEINE-MARITIME

OSER les langues vivantes
étrangères à l'école



2019-2020

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

*

Astrid MAZARI – IEN Coordonnateur ELCO

Référente académique plan langues vivantes
Mission langues vivantes et projets à l'international
Région académique Normandie – DSDEN 76

La Direction des services départementaux de l'Education nationale de Seine-Maritime est heureuse de vous accueillir pour cette année scolaire 2019-2020.
Ce document a été conçu afin que vous ayez toutes informations utiles, pour votre prise de fonction ainsi que pour la conduite de votre enseignement.

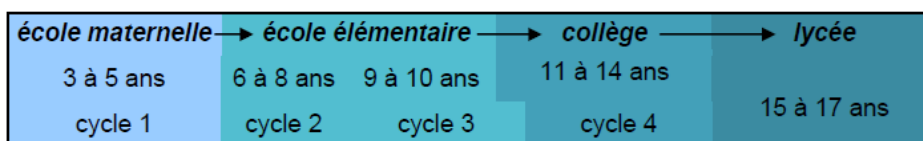
SOMMAIRE

■ Le système éducatif français	P.3
■ Enseigner en Seine-Maritime	P.6
■ Mieux connaître la communauté scolaire	P.7
■ La place de l'enseignant ELCO dans l'école	P.8
■ L'enseignement des langues vivantes étrangères	P.9
■ Mémo	P.12
■ Coordonnées des Inspecteurs de circonscription	P.14
■ Ressources	P.15
■ Annexe 1 : Charte de la laïcité	P.16
■ Annexe 2 : Recommandations pour l'éveil à la diversité linguistique	P.17

L'enseignement du **premier degré** est dispensé à l'**école primaire**. Celle-ci comprend l'**école maternelle** et l'**école élémentaire**.

En France, l'instruction est obligatoire, depuis la rentrée 2019 de 3 à 16 ans.

A l'école élémentaire, le volume horaire hebdomadaire est de 24 heures. Les enseignements sont organisés du lundi au vendredi. Les élèves ne peuvent avoir plus de 6h de classe par jour.



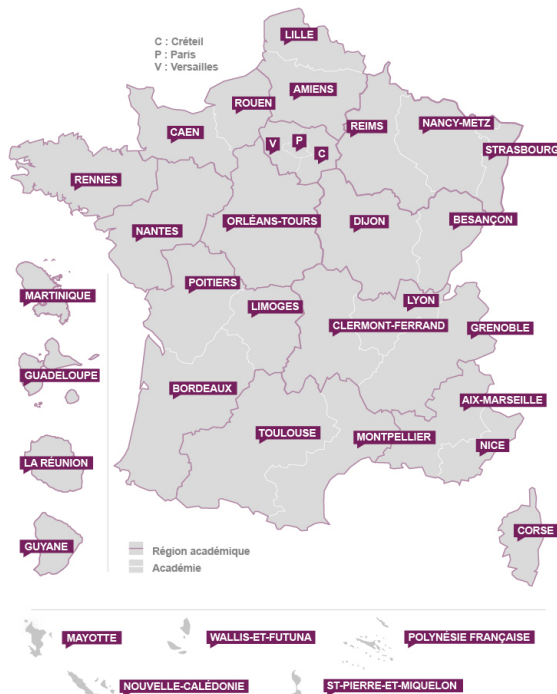
L'enseignement dispensé par les enseignants prend appui sur les programmes nationaux qui fixent des objectifs d'apprentissage.

En ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes, les programmes sont disponibles sur le [site EDUSCOL](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/programmes_2018/20/2/Cycle_3_programme_consolide_1038202.pdf) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/programmes_2018/20/2/Cycle_3_programme_consolide_1038202.pdf

Enseigner en Seine-Maritime

La France est composée de 17 régions académiques. Chacune est constituée de plusieurs départements.



Vous enseignez dans le **département de la Seine-Maritime (76)** qui fait partie de l'**académie de Rouen**. A compter du 1^{er} janvier 2020, l'académie de Caen et l'académie de Rouen formeront l'académie de Normandie.

Le département de la Seine-Maritime

Au niveau du département, la gestion administrative et pédagogique s'effectue à la **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN de Seine-Maritime)** située **5 place des Faïenciers à Rouen**.

L'ensemble des personnels sont placés sous l'autorité de l'**Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN)**, Monsieur Olivier Wambecke.

Les circonscriptions

Le département de la Seine-Maritime est divisé en **24 circonscriptions géographiques constituées de plusieurs communes**. Le responsable de la circonscription est l'**Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN)**. Avant toute prise de contact avec les écoles, vous devez impérativement prendre l'attache de l'IEN de chacune des circonscriptions dans lesquelles vous intervenez.

L'IEN met en œuvre la politique éducative dans la circonscription, inspecte et conseille les enseignants dans les écoles. Il est assisté par des **conseillers pédagogiques de circonscription (CPC)** qui pourront, sous l'autorité de l'IEN de circonscription, assister à une ou des séances d'enseignement.

Mieux connaître la communauté scolaire

➤ Le directeur d'école

Les écoles ont un **directeur ou une directrice** qui exerce à la fois des fonctions pédagogiques et administratives. Il est enseignant, partiellement ou totalement déchargé d'enseignement lorsque l'école dans laquelle il /elle exerce comprend plus de 3 classes. **Le directeur d'école est votre interlocuteur privilégié. Il vous communiquera son jour, éventuel, de décharge de classe.**

➤ Les professeurs des écoles

Ils sont chargés de tous les enseignements dans la classe qui leur est attribuée au regard de l'organisation pédagogique définie par le directeur d'école.

➤ Les parents d'élèves

Ils sont membre de la communauté éducative. En début d'année, ils procèdent à l'élection de leurs représentants qui participent à la gestion de l'école et siègent au conseil d'école.

Il vous est conseillé de vous présenter aux représentants de parents.

Les principales instances à l'école

➤ Le conseil d'école

C'est l'instance qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire. Il se réunit trois fois par an.

Le conseil d'école comprend :

- x le directeur d'école, qui le préside ;
- x tous les enseignants de l'école ;
- x le maire de la commune ;
- x les représentants élus des parents d'élèves ;
- x le délégué départemental de l'Education nationale (DDEN).

➤ Le conseil des maîtres

Dans chaque école, le conseil des maîtres est composé du directeur et de l'ensemble des professeurs de l'école. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour aborder la vie de l'école.

➤ Le conseil de cycle

Il regroupe les enseignants qui enseignent dans le même cycle.

Le conseil de cycle assure la concertation sur la progression, les acquis et les besoins des élèves.

Votre qualité d'enseignant d'ELCO vous donne le droit de participer à ces instances et d'y apporter votre contribution.

La place de l'enseignant ELCO dans l'école

L'enseignant d'ELCO est membre de l'équipe pédagogique. A ce titre, il participe aux conseils des maîtres et aux conseils d'école. Autant que possible, à leur arrivée, les enseignants d'ELCO pourront assister à des séances ordinaires d'enseignement des langues vivantes dans les classes de proximité. Ils peuvent participer aux actions inscrites aux plans départementaux et académiques de formation.

En cas d'absence, l'enseignant ELCO est tenu d'informer le directeur d'école ainsi que l'Inspecteur de circonscription. C'est le directeur d'école qui informe les familles.

Le directeur d'école

- veille à l'installation matérielle des enseignants, et en particulier à ce que le local prévu pour l'ELCO soit utilisable pour des activités d'enseignement. Il arrête les horaires de cours après concertation avec le maire et l'enseignant, et organise dès le début de l'année une réunion avec les familles concernées.
- est chargé de veiller à la présence des enseignants. En cas d'absence, le directeur d'école est tenu d'informer les familles et de prévenir l'Inspecteur de circonscription. Il est chargé de contrôler la présence et l'assiduité des élèves par la vérification du registre d'appel. En cas d'absences répétées et injustifiées, il prévient l'inspecteur de circonscription pour avertissement aux familles. Il est responsable de l'organisation de la surveillance des élèves par l'enseignant d'ELCO.

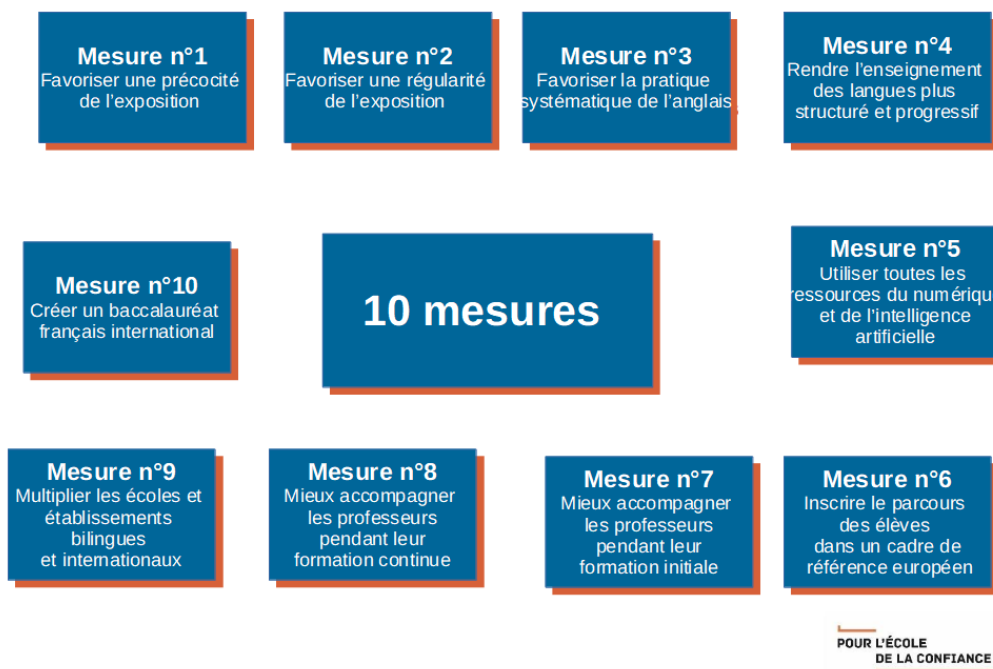
L'enseignement des langues vivantes

L'enseignement d'ELCO doit prendre appui sur les textes et recommandations qui régissent l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire.

Depuis la rentrée 2019, le Ministère de l'Éducation nationale a impulsé une nouvelle dynamique dans l'enseignement des langues vivantes par la mise en œuvre du plan langues vivantes qui prend appui sur :



Les 10 mesures pour améliorer l'enseignement des langues vivantes



Pour mieux accompagner les enseignants, le Ministère met à la disposition des enseignants le [« Guide pour enseigner les langues vivantes, OSONS les langues »](#).

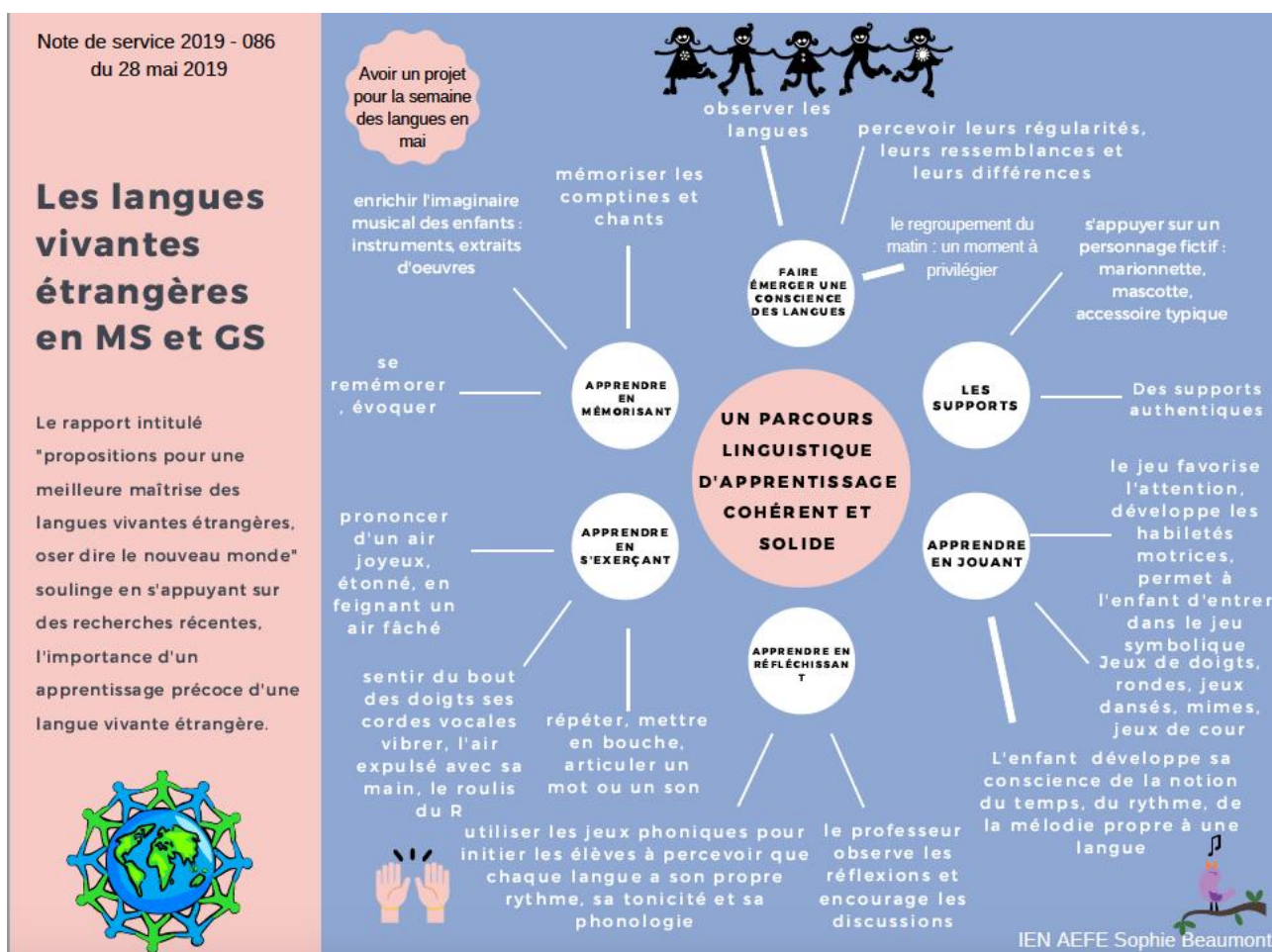
Quelques principes à retenir :

➤ Le parcours de l'élève en langues vivantes commence dès la maternelle.

Au cycle 1, de la petite section (PS) à la grande section (GS), les élèves bénéficient de l'éveil à la diversité linguistique.

La note de service ministérielle n° 2019-086 du 28-5-2019 parue au Bulletin Officiel du 28 mai 2019, **annexe 2**, rappelle que « l'éveil à la diversité linguistique constitue le tout premier contact avec la pluralité des langues dans le cadre scolaire. Il fonde le parcours linguistique de l'élève, première étape d'un continuum d'apprentissages qui se poursuivra en cycle 2. Il convient donc d'organiser cet apprentissage avec rigueur et régularité afin que les élèves en tirent tous les bénéfices, notamment en ce qui concerne le développement des compétences langagières orales. »

Quelques points clés à retenir :



En Seine-Maritime, tous les élèves commencent l'apprentissage de l'anglais à partir du CP. L'enseignement est d'1h30 par semaine. Au regard des dernières recommandations, il est conseillé une régularité de l'exposition à la langue étrangère, aussi, les enseignants sont invités à mener des séances de 4x20 mn au cycle 2 et à partir du cycle 3, 2x10mn et 2X30mn.

➤ **Progressivité de l'enseignement des langues vivantes étrangères**

Les enseignements s'appuient sur les programmes :

x **cycle 2**

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/programmes_2018/20/0/Cycle_2_programme_consolide_1038200.pdf

x **cycle 3**

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/programmes_2018/20/2/Cycle_3_programme_consolide_1038202.pdf

Ces enseignements s'inscrivent dans une progressivité des apprentissages. Des ressources EDUSCOL visent à aider les enseignants :

- **Elaborer une progression cohérente**

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/35/3/RA16_langues_vivantes_elaborer_progression_560353.pdf

- repères de progressivité

- Arabe cycle 2

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arabe/01/1/RA16_C2_LV_arabe_declinaison_linguistique_659011.pdf

- Arabe cycle 3

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arabe/01/3/RA16_C3_LV_arabe_declinaison_linguistique_659013.pdf

Quelques principes à retenir

- x Au cours du **cycle 2** (du CP au CE2), la priorité est donnée au développement des compétences orales (expression en continu, expression en interaction et compréhension orale). Cette première approche permet de développer les attitudes indispensables à l'apprentissage des langues vivantes (la curiosité, la capacité d'écoute et d'attention, la mémorisation, la confiance en soi). Enfin, les élèves exercent leur oreille aux sonorités de la langue vivante.
- x Au cours du **cycle 3** (du CM1 à la 6ème), les activités langagières écrites sont développées (compréhension et expression écrites).
- x En fin de cycle 3 (6e), toutes les compétences du niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour l'enseignement des langues (CECRL, voir le site LVE71) doivent être maîtrisées, ainsi que quelques compétences du niveau A2.
- x **Thématiques culturelles**
 - cycle 2** : l'enfant ; la classe ; l'univers enfantin
 - cycle 3** : la personne et la vie quotidienne ; l'imaginaire ; repères géographiques, historiques et culturels des villes, pays et régions dont on étudie la langue

MEMO de l'enseignant mis à disposition

- Se présenter à la DSDEN. Ne pas aller directement à l'école où auront lieu les cours.
- Prendre contact avec
 1. l'IEN coordonnateur
 2. l'IEN de chaque circonscription
 3. l'école
 4. la mairie
- Prendre connaissance des dates des congés scolaires.
- Prendre connaissance du règlement intérieur de l'école. Communiquer au directeur d'école tous manquements au règlement intérieur.
- Organiser une réunion à destination des familles des élèves inscrits en collaboration avec le directeur d'école
- Communiquer à chaque IEN de circonscription, avec copie à l'IEN coordonnateur ELCO et au directeur d'école, la liste arrêtée des élèves inscrits dans chaque cours.
- Assister, sur autorisation de l'IEN de circonscription, à des séances d'enseignement des langues vivantes étrangères.
- Respecter les obligations de laïcité, de neutralité, de discrétion professionnelle et de secret professionnel.

■ Sécurité

L'institution scolaire assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés : il lui appartient de veiller à ce qu'ils ne soient pas exposés à subir des dommages et qu'ils n'en causent pas à autrui.

Cette responsabilité s'étend à l'intérieur des locaux scolaires ainsi qu'à l'extérieur dès lors que des enseignements s'y déroulent. Elle concerne les enseignants ainsi que toute personne qui participe à la mission éducative de l'école.

Aussi, dans le cadre de l'ELCO, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant qui a en charge cet enseignement. Il revient donc à ces enseignants d'assurer une surveillance continue. La surveillance s'applique :

- x à l'accueil des élèves (notamment si certains d'entre eux viennent d'autres écoles)
- x aux temps de récréation
- x aux déplacements dans l'enceinte de l'école
- x aux activités en classe
- x à la sortie des cours (avec accompagnement des élèves jusqu'au portail de l'école, dans le cas de cours différés, ou de cours ayant lieu en fin de journée).

Les élèves ne doivent jamais rester sans surveillance. La prévention des accidents réclame une vigilance constante et effective.

Afin de prévenir toute situation difficile, le directeur fera préciser, à l'enseignant d'ELCO, dès l'installation dans ses fonctions :

- x l'horaire exact de prise de service
- x les modalités précises de surveillance
- x les lieux particuliers et le matériel présentant un danger.

L'enseignant devra :

- x avoir connaissance du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- x avoir connaissance des personnes à contacter, avec leur numéro de téléphone, en cas d'urgence (directeur, mairie, secours...)
- x avoir connaissance des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) éventuels des élèves accueillis
- x avoir les coordonnées des familles à contacter en cas d'urgence

■ Documents obligatoires

- x Un registre d'appel complété à chaque début de cours avec le relevé des motifs éventuels d'absences- Une copie de ce registre est adressée, par mail, avant chaque période de congés de rattachement avec copie à l'IEN coordonnateur et au directeur d'école.
- x Une programmation des apprentissages prenant appui sur les documents du Ministère de l'Éducation nationale.
- x Le travail et l'apprentissage des élèves doivent être régulièrement évalués. Une communication écrite et régulière des progrès des élèves doit être faite aux familles et à l'enseignant de la classe, à minima, une fois par période. Les enseignants devront être en capacité de produire une trace du suivi des progrès de chacun des élèves.

MEMO du directeur

- Présenter l'enseignant ELCO/EILE à l'équipe enseignante
- Présenter à l'enseignant mis à disposition le règlement de l'école (relevé des absences, modalités de communication avec les parents, ...)
- Connaître l'horaire de prise de service par l'enseignant et l'organisation prévue en cas d'absence de l'enseignant (communication à l'Inspecteur de la circonscription et à l'Inspecteur coordonnateur ELCO/EILE, au directeur de l'école, information aux familles)
- Communiquer le PPMS à l'enseignant, lui expliquer l'utilisation des déclarations d'accident et lui donner un contact (mairie et/ou éducation nationale) pour les situations d'urgence
- Inviter l'enseignant au conseil des maîtres et au conseil d'école
- Organiser une réunion d'information pour les familles des élèves concernés par l'enseignement optionnel de langue vivante étrangère
- Définir les horaires des cours avec le maire de la commune et l'enseignant, afin de les rapprocher de l'horaire régulier, dans la mesure du possible. Transmettre ces horaires à la DSDEN et à l'IEN de circonscription
- Signaler les absences de l'enseignant et des élèves à l'IEN coordonnateur et à l'IEN de circonscription
- Prendre connaissance des résultats des élèves

Contacts

Mme Astrid MAZARI – IEN circonscription de Lillebonne – Coordonnateur ELCO -
Référénte académique plan langues vivantes - Mission LV 76 et projets à l'international
astrid.mazari@ac-rouen.fr

Mme Hermine EWODOU NGABA – DESCO – Tel. 02 32 08 98 91 - desco76.viescol1@ac-rouen.fr

Coordonnées des Inspecteurs de circonscription

CIRCONSCRIPTIONS DES I.E.N. DE SEINE-MARITIME 2019-2020					
Circonscriptions	Téléphone circonscription	Mail de la circo	Adresse postale	Secrétariat	Nom de l'I.E.N.
Enseignement préélémentaire	02.32.08.97.67	0763405n@ac-rouen.fr	5 place des Faienciers 76037 ROUEN Cedex		Laurence GRUNINGER
POLE INCLUSIF ASH	02.32.08.98.53 Sec	pole.inclusif76@ac-rouen.fr	5 place des Faienciers 76037 ROUEN Cedex	Claire RODRIGO	Magali NEDELLEC
	02.32.08.98.53 Sec				Jean-François BUTEL
BARENTIN	02.32.08.99.01 Sec	0760181j@ac-rouen.fr	5 place des Faienciers 76037 ROUEN Cedex	Sandra VINCENT	Hélène ROMEUF
BOIS-GUILLAUME	02.32.08.98.04 Sec	0760194y@ac-rouen.fr	5 place des faienciers 76037 ROUEN Cedex	Séverine GAUTRON	Maryline VINCENT
CANTELEU	02.32.08.93.23 Sec	0763319v@ac-rouen.fr	21 avenue de Versailles 76380 CANTELEU	Isabelle LAIGUILLON	Mina FADLI
DARNETAL	02.32.08.90.90 Sec	0761770l@ac-rouen.fr	127 rue de Longpaon 76162 DARNETAL Cedex	Laura MAUBORGNE	Dalila MOREL
DIEPPE EST	02.32.08.99.53 Sec	0760183l@ac-rouen.fr	3 espace de Ventabren Ilot Saint-Jacques 76200 DIEPPE	Marie Lysiane FERRERE	Christophe COPPIN
DIEPPE OUEST	02.32.08.99.12 Sec	0760184m@ac-rouen.fr	3 espace de Ventabren Ilot Saint-Jacques 76200 DIEPPE	Pascale RICHARD	Florence SALLEY
ELBEUF	02.32.08.91.33 Sec	0760193x@ac-rouen.fr	La Fabrique des Savoires 8 rue Ourseil BP 30235 - 76502 ELBEUF Cedex	Salika SEMIEM	France BARBOT
EU	02.32.08.90.96 Sec	0760185n@ac-rouen.fr	9 rue de Verdun BP 135 76260 EU	Nathalie MICLO	Jacques-Henri SEVEL
FECAMP	02.35.28.27.57 Sec	0761932m@ac-rouen.fr	17 bis rue du 14 juillet 76400 FECAMP	Peggy COQUELLE	Janick CHERET
GRAND-QUEVILLY	02.32.08.91.40 Sec	0762958c@ac-rouen.fr	Centre Marx Dormoy Place Gabriel Pén 76123 GRAND-QUEVILLY Cedex	Gina ISICRATE	François GILBERT
LE HAVRE EST	02.35.22.22.27 Sec	0762162m@ac-rouen.fr	Maison de l'Éducation 33 rue du Père Flavigny BP 2048 - 76620 LE HAVRE	Carole SANCHEZ	Jacques HOUDOIN
LE HAVRE NORD	02.35.22.22.26 Sec	0760186p@ac-rouen.fr	Maison de l'Éducation 33 rue du Père Flavigny BP 2048 - 76620 LE HAVRE	Magali ROBERT	Nicolas PINEL
LE HAVRE OUEST	02.35.22.22.18 Sec	0760187r@ac-rouen.fr	Maison de l'Éducation 33 rue du Père Flavigny BP 2048 - 76620 LE HAVRE	Françoise BION	Christine DE PETRA
LE HAVRE SUD	02.35.22.22.19 Sec	0760188s@ac-rouen.fr	Maison de l'Éducation 33 rue du Père Flavigny BP 2048 - 76620 LE HAVRE	Sylviane DUCHAMP	Jean-Michel BOIS
LILLEBONNE	02.32.08.97.01 Sec	0760182k@ac-rouen.fr	11 rue Auguste Desgenétais 76170 LILLEBONNE	Estelle LOQUIN	Astrid MAZARI
MAROMME	02.32.08.97.00 Sec	0760195z@ac-rouen.fr	13, rue de l'église 76150 MAROMME	Sylvie CANU	Valérie FIEFFE
MONTVILLIERS	02.35.22.22.51 Sec	0760189t@ac-rouen.fr	Maison de l'Éducation 33 rue du Père Flavigny BP 2048 - 76620 LE HAVRE	Stéphanie SAULOT	Olivier BASELY
NEUFCHATEL EN BRAY	02.32.08.91.10 Sec	0760190u@ac-rouen.fr	Espace Victor Hugo Rue Jean Jaurès 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY	Nadine SAINT AUBIN	Sandrine DIDIER
ROUEN CENTRE	02.32.08.99.63 Sec	0762957b@ac-rouen.fr	5 Place des Faienciers 76037 ROUEN Cedex	Christine DROUIN	Jean-Marc TITTON
ROUEN NORD	02.32.08.97.40 Sec	0762122u@ac-rouen.fr	43 rue Veyssièrè 76000 ROUEN	Marie-Ange TEXIER	Frédéric VAAS
ROUEN SUD	02.32.08.99.78 Sec	0760192w@ac-rouen.fr	5 place des Faienciers 76037 ROUEN Cedex	Leila TREIMEUR	Christine MALOT
ST ETIENNE DU ROUVRAY	02.32.08.98.08 Sec	0760196a@ac-rouen.fr	5 place des Faienciers 76037 ROUEN Cedex	Didier LAFORET	Guillaume CHARLEMEIN
ST VALERY EN CAUX	02.35.97.64.34 Sec	0762974v@ac-rouen.fr	3 rue du Hameau d'Ettenmare 76460 SAINT VALERY EN CAUX	Sophie LEMAIRE	Karine SONN (FF)
YVETOT	02.32.08.95.93	0762629v@ac-rouen.fr	25 rue Carnot B.P. 82 76193 YVETOT Cedex	Harold BADMINGTON	Pascal FÉRÉOL

RESSOURCES

- Fiche [EDUSCOL](#) Les enseignants de langue et culture d'origine
- **LVE71 : le site Langues Vivantes Étrangères de Saône-et-Loire**
 - Une rubrique ELCO vous permet de trouver des informations, des textes officiels mais aussi des ressources pour enseigner (littérature de jeunesse traduite en langue étrangère, ...). <https://lv71.cir.ac-dijon.fr/> onglet ENSEIGNER -> ELCO.
- **Le site internet PrimLangues**
 - PrimLangues est un site d'accompagnement pédagogique à destination de ceux qui enseignent une langue vivante à l'école élémentaire. Il propose des projets et des scénarios pédagogiques transposables aux langues de l'ELCO.
<http://www.primlangues.education.fr/>
- **Les vidéos du site Eduscol**
 - Le site internet Eduscol propose **38 vidéos** pour enseigner les langues vivantes du cours préparatoire au lycée réparties en 9 thématiques. Ces vidéos permettent d'observer des séances de langue vivante en classe.
<http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes>.
- **Le site du CASNAV de Strasbourg**
 - <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/casnav/enfants-allophones-nouvellement-arrives/ressources-premier-degre/supports-pour-valoriser-la-langue-dorigine/traductions-audio-et-ecrites-dalbums/>
- **Le site de la mission LV et projets à l'international du département de la Seine-Maritime**
 - <http://mission-langues-76.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article92>

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie de différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale



Recommandations pédagogiques

Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle

NOR : MENE1915455N

note de service n° 2019-086 du 28-5-2019

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'academie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré ; aux directeurs des écoles et des établissements d'enseignement privés du premier degré sous contrat ; aux professeurs des écoles et des établissements d'enseignement privés du premier degré sous contrat

Le rapport intitulé « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde » souligne, en s'appuyant sur des recherches récentes, l'importance d'un apprentissage précoce d'une langue vivante étrangère (LVE). L'immense richesse perceptive des très jeunes enfants permet en effet de les sensibiliser, dès l'école maternelle, aux sonorités de différentes langues.

Le rapport précise également qu'au-delà de la dimension linguistique, les LVE ouvrent les élèves à la pluralité des cultures et fondent les bases de la construction d'une citoyenneté respectueuse, indispensable à la vie en société et à l'épanouissement de chacun.

L'éveil aux langues nourrit intimement et, de manière privilégiée, les deux domaines des programmes « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » et « Explorer le monde ». Par des activités ludiques et réflexives sur la langue (comptines, jeux avec les mots, etc.), faisant place à la sensibilité, à la sensorialité, aux compétences motrices, relationnelles et cognitives des élèves, il contribue également à chacun des trois autres domaines du programme de maternelle. Cette approche sensible des LVE contribue au développement du langage oral et à la consolidation de la maîtrise du français, objectifs essentiels de l'école maternelle.

La présente note décline les principes généraux d'organisation et la démarche pédagogique à privilégier en moyenne et grande sections.

Principes généraux d'organisation

L'éveil à la diversité linguistique constitue le tout premier contact avec la pluralité des langues dans le cadre scolaire. Il fonde le parcours linguistique de l'élève, première étape d'un continuum d'apprentissages qui se poursuivra en cycle 2. Il convient donc d'organiser cet apprentissage avec rigueur et régularité afin que les élèves en tirent tous les bénéfices, notamment en ce qui concerne le développement des compétences langagières orales.

L'éveil à la diversité linguistique recouvre deux volets, d'une part un éveil à la pluralité des langues et d'autre part, une première découverte d'une langue singulière, dont l'apprentissage permet de poser les jalons d'un parcours linguistique cohérent et en lien avec le cours préparatoire.

La démarche consiste à exposer régulièrement les élèves à des temps courts et variés durant lesquels le professeur les met au contact des langues. Ainsi, peu à peu, ces moments où l'on joue, écoute, bouge, répète, parle, chante dans une LVE deviennent des moments familiers et attendus de la vie de la classe. C'est en créant un environnement propice aux échanges que le professeur pourra guider l'élève avec bienveillance dans des activités adaptées favorisant le développement des compétences orales, que ce soit au plan de l'articulation (prononciation des sons) ou de la prosodie (intonation, rythme, accentuation). Progressivement, les capacités d'écoute et d'attention seront développées.

La formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques auront pour objectifs :

- le développement d'attitudes positives à l'égard de la diversité linguistique (curiosité, accueil de la diversité) ;
- la découverte d'éléments linguistiques (lexique et structure) et culturels adaptés aux élèves ;
- l'ouverture aux sonorités des langues et la mise en œuvre de pratiques soutenant l'apprentissage d'une LVE par la mobilisation de stratégies (écoute, perception des sons et des intonations, reproduction de sonorités en apprenant à contrôler ses organes phonatoires, remobilisation et réutilisation d'éléments déjà connus) ;
- l'émergence d'une conscience des langues (observer les langues, percevoir leurs régularités, leurs ressemblances et leurs différences).

Chacun de ces quatre objectifs concourt à renforcer la place essentielle donnée au développement du langage à l'école maternelle : en induisant une prise de recul, les LVE permettent une première perception du fonctionnement du français, langue de scolarisation, avec ses spécificités. L'enfant comprend alors que toute langue peut être considérée comme un objet d'observation et de manipulation. Les LVE viennent ainsi en soutien de l'apprentissage du français.

Ces objectifs feront l'objet d'un travail en commun avec les équipes de cycle 2 et de cycle 3 afin de construire un projet linguistique inter-cycle progressif et cohérent.

Mettre en œuvre au sein de la classe une démarche pédagogique respectueuse du développement du jeune élève

L'accueil du matin, comme le temps de regroupement traditionnellement consacré aux activités ritualisées, peut constituer un moment privilégié pour exposer les plus jeunes à une autre langue que le français. Il est recommandé de s'appuyer sur un personnage fictif (marionnette, mascotte, professeur revêtant un accessoire typique, etc.).

L'usage de supports authentiques variés et adaptés aux jeunes élèves est à privilégier afin que ces derniers puissent les mettre en lien avec leur propre univers de référence.

Apprendre en jouant

Le jeu, au-delà du plaisir qu'il suscite, est une nécessité pour l'enfant. Puissant moteur d'apprentissage, il favorise l'attention, développe les habiletés motrices et permet à l'enfant d'entrer dans le monde symbolique. Ainsi, jeux de doigts, jeux de rondes, jeux dansés, jeux de mimes, jeux de cour, conduits en LVE, engagent les élèves dans le développement de productions orales simples. L'enfant, par son corps et par sa voix, par le rythme battu ou les gestes à accomplir, développe sa conscience de la notion du temps, du rythme, de la mélodie propres à une langue. On peut également s'appuyer sur des jeux sociaux traditionnels déjà connus des élèves pour faciliter l'entrée dans des activités et créer, ainsi, des situations d'interaction simples mais chargées de sens permettant de pratiquer une LVE.

Apprendre en réfléchissant

L'éveil aux langues peut aussi prendre la forme de temps de recherche et de réflexion simples qui évolueront progressivement (est-ce qu'il y a des sons en français qui n'existent pas en anglais, est-ce qu'il y a des sons en anglais qui n'existent pas en français ?) ; le professeur est alors en mesure d'observer le cheminement des réflexions et encourage les discussions.

De même, il est possible de s'appuyer sur les jeux phoniques conduits en français (frappé d'une suite sonore, découpage oral de mots connus en syllabes, repérages de syllabes communes, etc.) et en LVE pour inviter les élèves à percevoir que chaque langue a son propre rythme, sa propre tonicité (accents de mots, accents de phrases) et ses particularités phonologiques.

On développe ainsi chez les élèves des capacités d'observation et de raisonnement.

Apprendre en s'exerçant

Les capacités auditives et articulatoires des très jeunes enfants sont immenses et n'ont pas encore été réduites par le filtre sonore de la langue maternelle. Ainsi, s'exercer à répéter, à mettre en bouche, à articuler un mot ou un son d'une LVE en sentant du bout des doigts ses cordes vocales vibrer sur le cou, en sentant avec la main l'air expulsé de la bouche, la dureté d'un son dans la gorge ou le roulis d'un /r /, à prononcer des mots ou expressions avec un air joyeux, étonné ou en feignant un air fâché permet d'entraîner les élèves à maintenir une bonne capacité à discriminer à l'oral, à reconnaître, produire et reproduire des sons ou des mots, à associer intonation et sens, tout en jouant avec le matériau linguistique en toute confiance.

Apprendre en mémorisant et en se remémorant

Mémoriser - Les facultés mnésiques des très jeunes élèves sont également sollicitées pour introduire des comptines et chants en LVE qui sont écoutés à plusieurs reprises, joués, rythmés, mimés, accompagnés de gestes pour faciliter leur mise en mémoire.

Ce faisant, le professeur contribue à « enrichir l'imaginaire musical des enfants », en les confrontant à la diversité des univers musicaux pour exercer l'oreille, affiner l'écoute et entraîner la mémoire auditive (découverte d'instruments, d'extraits d'œuvres).

Le recours aux « boîtes à histoires », permettant de raconter en plusieurs langues des histoires animées en s'appuyant sur des objets qui symbolisent les personnages et les éléments clés, facilite également la mémorisation. On peut, par exemple, raconter d'abord en français, puis dans un second temps raconter la même histoire dans une LVE. On peut aussi, sans passer par la médiation du français, introduire directement quelques éléments choisis en LVE (interjections, onomatopées, formules, noms propres, etc.), qui sont directement repérés par les élèves grâce au contexte et à la mise en œuvre pédagogique.

Se remémorer, évoquer - On organise régulièrement des retours sur les découvertes faites dans les autres langues afin de stabiliser ou remobiliser les savoirs.

C'est en établissant ces liens que l'on aide les enfants à prendre conscience qu'apprendre à l'école, c'est remobiliser en permanence les acquis antérieurs pour aller plus loin.

Ainsi, l'éveil à la diversité linguistique ouvre un parcours qui se poursuivra sur l'intégralité de la scolarité des élèves. Ces premiers jalons, posés dès la moyenne section et dont la continuité sera assurée en grande section puis au cycle 2, permettent aux élèves de débiter un parcours linguistique d'apprentissage cohérent et solide. En cela, la participation des élèves à des projets comme la semaine des langues vivantes qui se tient chaque année au mois de mai est un moment privilégié pour mener un projet de classe ou d'école concret.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

